

**Un dossier pour mieux comprendre le rôle des ORS**

**13.03.09 - HOSPIMEDIA** - L'Observatoire régionale de santé (ORS) Nord - Pas-de-Calais lève le voile sur les activités des observatoires régionaux dans sa dernière lettre d'information.

Les auteurs notent que les principaux commanditaires d'observation et d'expertise régionales (dans les régions métropolitaines) sont les membres des futurs Agences régionales de santé. Viennent ensuite les conseils régionaux, les autres services de l'Etat, les autres collectivités territoriales, les autres commanditaires et les unions régionales de médecins libéraux (URML).

Parmi les grands principes que doivent suivre les ORS pour mener à bien leurs missions, ils retiennent celui de "l'indépendance". Il leur apparaît indispensable pour que "les observations et propositions puissent contribuer à la diffusion d'une culture commune de la santé".

La diversité des régions n'empêche pas les ORS d'avoir des points communs. "Tous les observateurs et experts régionaux de la santé ont à répondre à la même question : que se passe-t-il ? Comment y répondre ? Comment mieux faire ?", notent-ils.

Les spécificités varient, "en fonction de l'échelle et du contexte géographique concernés déterminant la méthode d'observation et l'analyse". Les 26 ORS développent donc leurs propres stratégies. Les auteurs présentent d'ailleurs une cartographie des différents positionnements des observatoires. Ainsi la majorité d'entre eux privilégient la communication alors que les autres se sont spécialisés dans la recherche.

L.W.

**A lire sur le web**

▶ [Les petits dossiers de l'ORS Nord – Pas-de-Calais, n°20 \(pdf\)](#)

**Tous droits réservés 2001/2009 - HOSPIMEDIA**

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique [conditions d'utilisation](#).